
AVENANT N°1

**A LA CONVENTION PORTANT SUR LA CREATION DE L'ALLIANCE NATIONALE
POUR LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

Entre :

- Le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS)
- La Conférence des Présidents d'université (CPU)
- La Conférence des Grandes Ecoles (CGE)
- L'institut National d'Etudes Démographiques (INED)
- L'institut de Recherche sur le Développement (IRD)
- L'Institut National de Recherche Agronomique (INRA)
- Le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives (CEA)

Etant préalablement exposé que

Le directoire a jugé bon de faire évoluer le fonctionnement de l'Alliance en réponse aux nouvelles missions confiées par la Ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche (courrier du 13 février 2013) et à l'évolution du cadre européen de la recherche (Horizon 2020).

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Les modifications portent sur les articles 1 (Les objectifs de l'Alliance), 2 (La composition de l'Alliance) et 3 (La présidence de l'Alliance) de la convention signée le 22 juin 2010.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 RELATIF AUX OBJECTIFS DE L'ALLIANCE

L'ensemble de l'article est remplacé par :

Les signataires s'accordent pour considérer qu'ATHENA doit servir à une meilleure coordination de la recherche en sciences humaines et sociales en France, notamment en :

- *constituant un lieu d'échanges entre universités, grands établissements, grandes écoles, et les organismes actifs dans les Sciences Humaines et Sociales (au premier chef le CNRS), sur leurs stratégies et leurs objectifs aux trois niveaux : international, national et sur les sites ;*
- *coordonnant la réflexion des différentes parties sur la programmation en direction de l'Agence nationale de la recherche ;*
- *développant une réflexion prospective pour alimenter l'exercice de stratégie nationale de la recherche sur la base notamment de données objectivées sur l'ensemble des Sciences Humaines et Sociales ;*
- *assurant un suivi et en développant une réflexion stratégique sur l'ensemble des infrastructures de recherche en Sciences Humaines et Sociales (TGIR et IR) ;*
- *favorisant la cohérence des politiques scientifiques à l'international et au niveau européen ;*
- *définissant des actions communes en faveur de la structuration et de l'information scientifique et technique.*

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 RELATIF A LA COMPOSITION DE L'ALLIANCE

L'ensemble de l'article est remplacé par :

ARTICLE 2 : COMPOSITION ET ORGANISATION DE L'ALLIANCE

ATHENA est constitué d'un Directoire, d'un Comité d'orientation, de groupes prospectifs (GPROs), de groupes inter-alliances et de groupes d'activités multi-opérateurs (GAMOs).

Le Directoire comporte 13 membres :

Le/la président(e), le/la vice-président(e), 3 membres représentant le CNRS (Centre National de Recherche Scientifique), 3 membres représentant la CPU (Conférence des Présidents d'Université), 1 membre représentant la CGE (Conférence des Grandes Ecoles), 1 membre représentant l'INED (Institut National d'Etudes Démographiques), 1 membre représentant l'IRD (Institut de Recherche sur le Développement), 1 membre représentant l'INRA (Institut National de Recherche Agronomique), 1 membre représentant le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives),

Chaque institution propose autant de suppléant(e) qu'elle a de représentant(e).

La FMSH (Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris) est membre associé, avec voix consultative.

Les Alliances AVIESAN, ALLENNVI, ALLISTENE et ANCRE désignent un représentant invité au directoire

Les membres du Directoire participent à l'ensemble des échanges et des réflexions prospectives et décident par consensus de la composition des différents groupes de travail (comité d'orientation, GAMO et GPROS, groupe inter-alliances).

Chaque membre peut disposer de deux procurations. Le Directoire ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Si ce quorum n'est pas atteint, le directoire est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour dans un délai maximum de quinze jours. Il délibère alors sans condition de quorum.

Les décisions sont prises à la majorité qualifiée de 2/3.

La Fondation Maison des Sciences de l'Homme héberge l'Alliance ATHENA afin d'assurer une permanence à l'ensemble du dispositif.

Le comité d'orientation en lien avec les groupes de prospective, composé de scientifiques reconnus reflète la diversité des sciences humaines et sociales. Il a vocation à produire des analyses stratégiques dans le domaine des Sciences humaines et sociales et sur les sujets de collaboration avec les autres domaines scientifiques.

Les groupes d'activité multi-opérateurs (GAMO), consacrés aux infrastructures, à l'international, à la structuration et à l'information scientifique et technique, ont vocation à proposer aux membres du Directoire des actions destinées à favoriser la cohérence des politiques conduites par les différents opérateurs.

Les groupes inter-alliances ont vocation à alimenter la réflexion sur les grands défis de société.


L'Alliance est animée par un.e délégué.e général.e proposé.e par le président de l'Alliance à chaque alternance de présidence et confirmé.e à la majorité au 2/3 du Directoire.


ARTICLE 4 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 RELATIF A LA PRESIDENCE DE L'ALLIANCE


Les deux premiers paragraphes sont conservés. Le dernier paragraphe est remplacé par :


Le premier mandat a démarré le 1^{er} novembre 2010, il a été assuré par le Président du Centre National de la Recherche Scientifique.

Fait à Paris, le 24 avril 2015


A. FUCHS


C. CASES


L. DUMAS


D. VERWAERDE